

## REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 05 octobre 2021 -

L'an deux mil vingt-et-un, le cinq-octobre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la MAIRIE, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gervais HAMEAU, Maire.

**Date de la convocation :** 28 septembre 2021

**Affichage de la convocation :** 1<sup>er</sup> octobre 2021

**Affichage des délibérations :** 14 octobre 2021

**Etaient présents :** M. Gervais HAMEAU - Mme Ghislaine LOUAISIL - M. Paul CHESNEL - Mme Corinne LEPODER - M. Alexandre MASSARD - Mme Maryvonne VOISIN (*retardée*) - M. Olivier ALLAIN - Mme Monique PAINCHAUD - M. Guillaume MORISSET - Mme Laurence DUTOYA - M. Julien RACINAIS - Mme Ghislaine CLOSSAIS - M. Sébastien BLIN - Mme Sabrina HEURTIER - M. Gilles HAMON.

**Etai(en)t absent (s) et excusé (s) :** néant

**Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :** néant

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, M. Olivier ALLAIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **15** - Nombre de votants : **15**

\*\*\*

### Lecture et approbation du compte-rendu de la séance ordinaire du conseil municipal en date du 07 septembre 2021

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9, le compte-rendu de la **séance du Conseil Municipal du 07 septembre 2021** transmis à l'ensemble des membres ne soulevant aucune objection, **est adopté à l'unanimité** dans la forme et la rédaction proposées et il est ainsi procédé à sa signature.

## ORDRE DU JOUR

- ↳ **Remplacement du poteau incendie La Haute Chauvelaie :** devis Service Eau ;
- ↳ **Remplacement du tubage de la chaudière granulés :** devis Bahier Pecem ;
- ↳ **Acquisition d'un nouveau défibrillateur :** devis D-Sécurité ;
- ↳ **Remplacement du double vitrage salle de motricité :** devis Prunier-Demeslay et EIRL Barré ;
- ↳ **Adressage :** validation des adresses suite au contrôle de la DGFIP ;
- ↳ **Adressage :** groupement de commandes pour l'achat des plaques (numéros) ;
- ↳ **Décision modificative budgétaire :** remboursement indu CAF (sujet annulé) ;
- ↳ **Réfection Chemin de Branche :** attribution du marché de travaux (retour du RAO) ;
- ↳ **Réfection logement 5 Rue Saint Martin :** attribution du marché de maîtrise d'œuvre ;
- ↳ **Médiathèque :** aide à l'investissement 2021 auprès de la CC de l'Ernée ;
- ↳ **Berger Levrault :** mise en place du « Portail Citoyens » ;
- ↳ **Révision du PLUi :** désignation d'un représentant au sein du Comité de Pilotage ;
- ↳ **Affaires diverses :** proposition commerciale TOUILLER

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS -

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.



## REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 05 octobre 2021 -

L'an deux mil vingt-et-un, le cinq-octobre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la MAIRIE, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gervais HAMEAU, Maire.

**Date de la convocation :** 28 septembre 2021

**Affichage de la convocation :** 1<sup>er</sup> octobre 2021

**Affichage des délibérations :** 14 octobre 2021

**Etaient présents :** M. Gervais HAMEAU - Mme Ghislaine LOUAISIL - M. Paul CHESNEL - Mme Corinne LEPODER - M. Alexandre MASSARD - M. Olivier ALLAIN - Mme Monique PAINCHAUD - M. Guillaume MORISSET - Mme Laurence DUTOYA - M. Julien RACINAIS - Mme Ghislaine CLOSSAIS - M. Sébastien BLIN - Mme Sabrina HEURTIER - M. Gilles HAMON.

**Etai(en)t absent (s) et excusé (s) :** Mme Maryvonne VOISIN (*retardée*)

**Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :** néant

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, M. Olivier ALLAIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **14** - Nombre de votants : **14**

\*\*\*

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2021 / 086	Remplacement du poteau incendie La Haute Chauvelaie : Devis Service Eau et Assainissement de la Communauté de Communes de l'Ernée

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que lors de la tournée de vérification des dispositifs d'incendie effectuée par le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), il a été constaté que le poteau d'incendie situé au lieudit « La Haute Chauvelaie » devait être remplacé.

Aussi, le Service Eau et Assainissement de la Communauté de Communes de l'Ernée a adressé un devis pour ce remplacement. Le devis s'élève à la somme de 1 916.31 € HT soit 2 299.57 € TTC.

Le Conseil Municipal doit donner son avis sur le devis tel que proposé.

\*\*\*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents,*

**[POUR :** 13 (M. Gervais HAMEAU - Mme Ghislaine LOUAISIL - M. Paul CHESNEL - Mme Corinne LEPODER - M. Olivier ALLAIN - Mme Monique PAINCHAUD - M. Guillaume MORISSET - Mme Laurence DUTOYA - M. Julien RACINAIS - Mme Ghislaine CLOSSAIS - M. Sébastien BLIN - Mme Sabrina HEURTIER - M. Gilles HAMON) ;  
**CONTRE :** 0 ; **ABSTENTION :** 1 (M. Alexandre MASSARD) ]

- ↳ **DECIDE** de valider le devis présenté par le Service Eau et Assainissement de la Communauté de Communes de l'Ernée dont le montant s'élève à 1 916.31 € HT soit 2 299.57 € TTC ;
- ↳ **AUTORISE** le Maire à signer le devis correspondant ainsi que toute pièce relative à la présente décision ;
- ↳ **CHARGE** M le Maire d'informer les parties concernées de la présente délibération
- ↳ Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 14 octobre 2021**

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS -

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.

## REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 05 octobre 2021 -

L'an deux mil vingt-et-un, le cinq-octobre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la MAIRIE, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gervais HAMEAU, Maire.

**Date de la convocation :** 28 septembre 2021

**Affichage de la convocation :** 1<sup>er</sup> octobre 2021

**Affichage des délibérations :** 14 octobre 2021

**Etaient présents :** M. Gervais **HAMEAU** - Mme Ghislaine **LOUAISIL** - M. Paul **CHESNEL** - Mme Corinne **LEPODER** - M. Alexandre **MASSARD** - M. Olivier **ALLAIN** - Mme Monique **PAINCHAUD** - M. Guillaume **MORISSET** - Mme Laurence **DUTOYA** - M. Julien **RACINAIS** - Mme Ghislaine **CLOSSAIS** - M. Sébastien **BLIN** - Mme Sabrina **HEURTIER** - M. Gilles **HAMON**.

**Etai(en)t absent (s) et excusé (s) :** Mme Maryvonne **VOISIN** (*retardée*)

**Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :** néant

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, M. Olivier **ALLAIN** a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **14** - Nombre de votants : **14**

\*\*\*

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
<b>2021 / 087</b>	<b>Remplacement du tubage de la chaudière granulés OKOFEN : Devis Sté Bahier Pecem</b>

Monsieur le Maire explique que la Société Bahier Pecem a été contactée pour le remplacement du tubage de la chaudière granulés OKOFEN, située dans les logements locatifs 11 Rue Saint Martin. Ce devis fait suite à l'intervention de DALKIA, en charge de la maintenance des installations.

Le devis s'élève à la somme de 2 928.45 € HT soit 3 221.30 € TTC. M. le Maire précise que ce remplacement devait être effectué impérativement avant la mise en route de la chaudière ; il a donc dû anticiper la validation du devis. Le Conseil Municipal doit donner son avis sur le devis tel que proposé et entériner la décision prise par M. le Maire.

\*\*\*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,*

- ↳ **DECIDE** d'entériner la décision prise par M. le Maire et de valider le devis présenté par la Sté BAHIER PECEM pour le remplacement du tubage de la chaudière granulés OKOFEN dont le montant s'élève à 2 928.45 € HT soit 3 221.30 € TTC ;
- ↳ **VALIDE** la signature du devis correspondant par M. le Maire et **AUTORISE** le Maire à signer toute pièce relative à la présente décision ;
- ↳ **CHARGE** Monsieur le Maire d'informer les parties concernées de la présente délibération ;
- ↳ Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 14 octobre 2021**

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS -

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.



## REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 05 octobre 2021 -

L'an deux mil vingt-et-un, le cinq-octobre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la MAIRIE, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gervais HAMEAU, Maire.

**Date de la convocation :** 28 septembre 2021

**Affichage de la convocation :** 1<sup>er</sup> octobre 2021

**Affichage des délibérations :** 14 octobre 2021

**Etaient présents :** M. Gervais **HAMEAU** - Mme Ghislaine **LOUAISIL** - M. Paul **CHESNEL** - Mme Corinne **LEPODER** - M. Alexandre **MASSARD** - Mme Maryvonne **VOISIN** (*retardée*) - M. Olivier **ALLAIN** - Mme Monique **PAINCHAUD** - M. Guillaume **MORISSET** - Mme Laurence **DUTOYA** - M. Julien **RACINAIS** - Mme Ghislaine **CLOSSAIS** - M. Sébastien **BLIN** - Mme Sabrina **HEURTIER** - M. Gilles **HAMON**.

**Etai(en)t absent (s) et excusé (s) :** néant

**Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :** néant

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, M. Olivier **ALLAIN** a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **15** - Nombre de votants : **15**

\*\*\*

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
<b>2021 / 088</b>	<b>Acquisition d'un nouveau défibrillateur : Devis D-Sécurité</b>

La Société D-Sécurité a été contactée pour l'obtention d'un devis pour l'acquisition d'un défibrillateur qui serait à installer à la mairie, sur la façade extérieure.

Le devis propose 2 types de défibrillateur :

- Modèle Heartsine 350P semi-automatique
- Modèle Heartsine 360P automatique

Pack complet DEFIBRILLATEUR DSA avec coffre intérieur inclus ou	999 € HT
Pack complet DEFIBRILLATEUR DEA avec coffre intérieur inclus	
OPTION : Electrodes pédiatriques	136 € HT
OPTION : Installation du coffre + mise en service + formation 20 min	120 € HT
OPTION : Coffre extérieur	400 € HT
OPTION : Formation IGP	1 € HT

Le Crédit Mutuel, lors de son dernier conseil d'administration, a accordé à la commune une subvention de 50% (avec un maximum de 1000 euros) pour cette acquisition. Une convention a été adressée à cet effet.

Le Conseil Municipal doit donner son avis sur le devis tel que proposé et, en cas d'accord, autoriser le Maire à signer la convention de partenariat avec le Crédit Mutuel.

\*\*\*

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS –

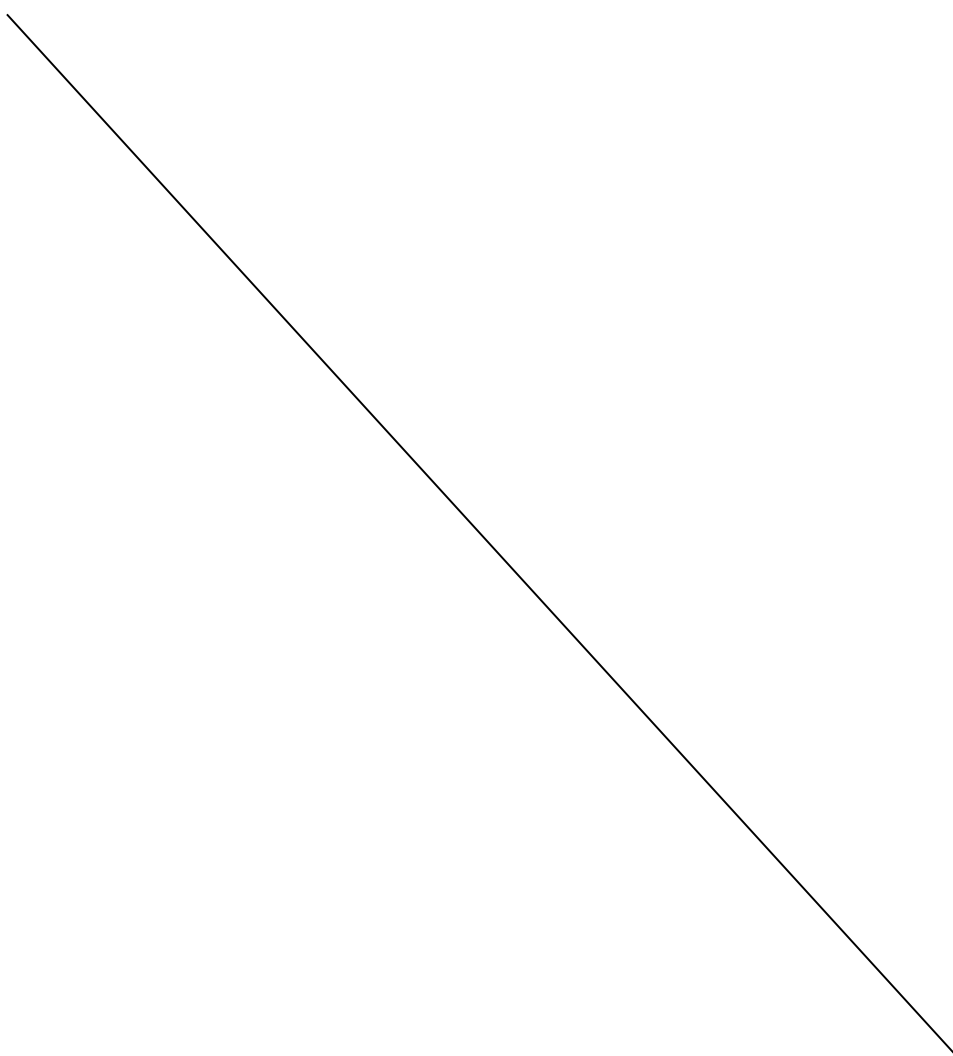
La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,*

- ↳ **DECIDE** de retenir le modèle HEARTSINE 360P automatique, défibrillateur DEA avec coffre inclus, présenté par la Sté D-Sécurité ;
- ↳ **DECIDE** de valider le devis avec toutes les options proposées qui s'élève à 1 656 € HT soit 1 987.20 € TTC ;
- ↳ **AUTORISE** le Maire à signer le devis tel que présenté ainsi que la convention de partenariat avec le Crédit Mutuel et toute pièce relative à la présente décision ;
- ↳ **CHARGE** Monsieur le Maire d'informer les parties concernées de la présente délibération ;
- ↳ Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 14 octobre 2021**





## REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 05 octobre 2021 -

L'an deux mil vingt-et-un, le cinq-octobre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la MAIRIE, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gervais HAMEAU, Maire.

**Date de la convocation :** 28 septembre 2021

**Affichage de la convocation :** 1<sup>er</sup> octobre 2021

**Affichage des délibérations :** 14 octobre 2021

**Etaient présents :** M. Gervais **HAMEAU** - Mme Ghislaine **LOUAISIL** - M. Paul **CHESNEL** - Mme Corinne **LEPODER** - M. Alexandre **MASSARD** - Mme Maryvonne **VOISIN** (*retardée*) - M. Olivier **ALLAIN** - Mme Monique **PAINCHAUD** - M. Guillaume **MORISSET** - Mme Laurence **DUTOYA** - M. Julien **RACINAIS** - Mme Ghislaine **CLOSSAIS** - M. Sébastien **BLIN** - Mme Sabrina **HEURTIER** - M. Gilles **HAMON**.

**Etai(en)t absent (s) et excusé (s) :** néant

**Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :** néant

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, M. Olivier **ALLAIN** a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **15** - Nombre de votants : **15**

\*\*\*

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
<b>2021 / 089</b>	<b>Remplacement du double vitrage salle de motricité : Devis EIRL Barré Peinture</b>

Deux vitrages de la salle de motricité ont été cassés ; aussi, un devis pour le remplacement des 2 carreaux a été sollicité auprès de la EIRL Barré Peinture et la Sté Prunier-Demeslay.

M. le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur les 2 devis reçus.

\*\*\*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,*

- ↳ **DECIDE** de retenir et de valider le devis proposé par EIRL Barré Peinture qui s'élève à la somme de 1 365.56 € HT soit 1 502.12 € TTC ;
- ↳ **AUTORISE** le Maire à signer le devis tel que présenté ainsi que toute pièce relative à la présente décision ;
- ↳ **CHARGE** le Maire de déclarer le sinistre auprès de l'assurance MMA Logic'Assur afin d'obtenir une prise en charge de leur part ;
- ↳ **CHARGE** Monsieur le Maire d'informer les parties concernées de la présente délibération ;
- ↳ Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 14 octobre 2021**

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS -

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.

## REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 05 octobre 2021 -

L'an deux mil vingt-et-un, le cinq-octobre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la MAIRIE, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gervais HAMEAU, Maire.

**Date de la convocation :** 28 septembre 2021

**Affichage de la convocation :** 1<sup>er</sup> octobre 2021

**Affichage des délibérations :** 14 octobre 2021

**Etaient présents :** M. Gervais HAMEAU - Mme Ghislaine LOUAISIL - M. Paul CHESNEL - Mme Corinne LEPODER - M. Alexandre MASSARD - Mme Maryvonne VOISIN (*retardée*) - M. Olivier ALLAIN - Mme Monique PAINCHAUD - M. Guillaume MORISSET - Mme Laurence DUTOYA - M. Julien RACINAIS - Mme Ghislaine CLOSSAIS - M. Sébastien BLIN - Mme Sabrina HEURTIER - M. Gilles HAMON.

**Etai(en)t absent (s) et excusé (s) :** néant

**Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :** néant

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.  
Un scrutin a eu lieu, M. Olivier ALLAIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15 - Nombre de présents : 15 - Nombre de votants : 15

\*\*\*

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2021 / 090	Adressage : Validation des adresses suite au contrôle de la DGFIP

**La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2021-022 en date du 15 février 2021, portant adoption du plan d'adressage, suite au contrôle effectué par le service du cadastre.**

Par délibération n°2018/092 en date du 17 juillet 2018, le Conseil Municipal a validé le principe de procéder à la nomination et à la numérotation des voies de la commune et a autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

### Les objectifs de l'adressage :

- Intervention plus rapide des services d'urgence et de secours
- Optimisation de la circulation et des déplacements au travers des outils de cartographie mobiles (GPS, smartphone ....)
- Meilleure efficacité pour l'acheminement du courrier (livraison à domicile)
- Optimisation de la communication publique, des services à la personne, des opérations de recensement ....
- Déploiement des réseaux (indispensable pour l'abonnement à la fibre).

### Les grandes étapes de l'adressage :

- Lancement de l'opération « Adressage » et détermination du système de numérotage (système métrique et numérotation continue) par délibération du Conseil Municipal
- Identification et recensement des voies à nommer et les localiser (inventaire des voies existantes)
- Détermination des types de voies (route, chemin, allée ...)

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS –

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :  
Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.

- Dénomination des voies (reprise de noms de lieudits, botanique, histoire ....)
- Pré-contrôle par le service du cadastre
- Délibération du conseil municipal sur la dénomination des voies
- Rédaction des arrêtés du maire déterminant le type de plaque de dénomination des voies et définissant les modalités de numérotation
- Réalisation d'un tableau de classement de voiries avec plan de situation
- Transmission du dossier aux différents services publics intervenant sur la commune (cadastre, Territoire d'énergie, Conseil départemental, La Poste, le Service National Adresse [SNS], le SDIS, les gestionnaires de réseaux, la Communauté de Communes de l'Ernée [service ordures ménagères, eau, assainissement, SIG]) ....
- Information des habitants
- Installation de la signalétique : pose de plaques de voies et distribution des plaques numérotées aux habitants.

#### Les contraintes à prendre en compte :

- Application d'une **numérotation séquentielle en centre bourg** (déjà existante) avec une numérotation paire du côté droit de la route et impaire du côté gauche ;
- Prise en compte du pas de porte pour l'attribution de la dénomination de voies (et pas l'emplacement de la boîte aux lettres) ;
- Numérotation croissante du bourg vers l'extérieur avec cohérence au niveau du chiffrage des bâtiments (exemple le n° 12 sera à proximité du n°13) ;
- Le choix de la numérotation a été effectué afin de respecter la possibilité de changement de destinations des biens d'où une numérotation parfois espacée et ce afin d'empêcher la création des numéros bis, ter ... ;
- Application d'une **numérotation métrique (géolocalisation) en campagne** : le linéaire est attribué aux habitations en prenant en compte les limites au niveau du domaine public au domaine privé ;
- Attribution d'un adressage différent si plusieurs activités existent sur un même lieudit (exemple : une habitation privée + une entreprise, une exploitation ...) ;
- Suppression des noms de lieudits en doublon : exemple « Le Bois Joli » ;
- Détermination de l'orthographe des lieudits afin de supprimer les différentes écritures existantes ;
- Dénomination de nouvelles voies : afin de préserver un historique, utilisation du nom des champs situés à proximité (exemple : Chemin du « Touret ») ;
- Prise en compte dans la mesure du possible les noms de voies attribuées par les communes limitrophes (exemple : lieudit « La Houssonnière » : Chemin de Mérembourg).

Plusieurs réunions de la commission « Adressage » ont donc été organisées afin de mettre en place l'adressage du territoire communal. Ce travail a été effectué en collaboration avec les Services de la Communauté de Communes de l'Ernée (SIG). Puis, les différentes données ont été transmises au service du cadastre de la DGFIP pour validation. Des ajustements ont ensuite été réalisés pour être en corrélation avec les remarques.

\*\*\*

Après transmission de la proposition du Plan d'adressage au Service du Cadastre et vérification sur place, il convient maintenant au Conseil Municipal de valider, par délibération, la dénomination des voies et leur numérotation pour l'ensemble des lieudits de la commune ainsi que pour les adresses du bourg pour lesquelles il n'y a pas eu de délibération, selon l'annexe joint.



Commune de **MONTENAY** (53500)

---

\*\*\*

- **VU** le Décret n° 94-112 du 19 décembre 1994 stipulant qu'il appartient aux conseils municipaux de délibérer sur la dénomination des voies publiques ;
- **VU** les articles L. 2212-2 ; L.2213-28 et R.2512-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** les articles L.113-1 et L.162-1 du Code de la voirie routière ;
- **CONSIDERANT** l'intérêt communal que présente la dénomination des voies ;
- **CONSIDERANT** l'avis émis par les Services de la DGFIP, service du cadastre, sur le projet de dénomination des voies et leur numérotation ;

\*\*\*

*Après avoir entendu le projet de plan d'adressage de la commune et,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

- ↳ **VALIDE** la nouvelle orthographe, l'annulation et le remplacement et **DECIDE** de procéder à la dénomination des voies communales de la commune de Montenay comme indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération ;
- ↳ **VALIDE** le plan d'adressage de la commune de Montenay tel que présenté ;
- ↳ **ADOpte** les dénominations pour les voies communales, tel que présenté ;
- ↳ **APPROUVE** le système de numérotation numérique pour la partie agglomération et métrique pour la campagne, retenu pour chaque point d'adressage ;
- ↳ **CONFIRME** la conservation des adresses inchangées ;
- ↳ **AUTORISE** le Maire à rédiger et à signer les certificats de numérotation en respectant le plan d'adressage de Montenay tel que validé par l'assemblée délibérante ;
- ↳ **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération au service cadastral de la DGFIP ;
- ↳ **CHARGE** Monsieur le Maire d'informer les habitants concernés et les administrations de ces nouvelles dénominations ainsi que toutes les parties concernées de la présente délibération ;
- ↳ Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 14 octobre 2021**

---

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS –

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :  
Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.



## REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 05 octobre 2021 -

L'an deux mil vingt-et-un, le cinq-octobre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la MAIRIE, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gervais HAMEAU, Maire.

**Date de la convocation :** 28 septembre 2021

**Affichage de la convocation :** 1<sup>er</sup> octobre 2021

**Affichage des délibérations :** 14 octobre 2021

**Etaient présents :** M. Gervais **HAMEAU** - Mme Ghislaine **LOUAISIL** - M. Paul **CHESNEL** - Mme Corinne **LEPODER** - M. Alexandre **MASSARD** - Mme Maryvonne **VOISIN** (*retardée*) - M. Olivier **ALLAIN** - Mme Monique **PAINCHAUD** - M. Guillaume **MORISSET** - Mme Laurence **DUTOYA** - M. Julien **RACINAIS** - Mme Ghislaine **CLOSSAIS** - M. Sébastien **BLIN** - Mme Sabrina **HEURTIER** - M. Gilles **HAMON**.

**Etai(en)t absent (s) et excusé (s) :** néant

**Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :** néant

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, M. Olivier **ALLAIN** a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **15** - Nombre de votants : **15**

\*\*\*

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
<b>2021 / 091</b>	<b>Adressage : Groupement de commandes pour l'achat des plaques (numérotation)</b>

Dans le cadre de la mise en place de l'adressage sur l'ensemble du territoire intercommunal, la commune de La Bigottière a lancé un groupement de commandes pour l'achat des plaques de numérotation afin d'obtenir des tarifs préférentiels.

A ce jour, 4 communes ont décidé d'adhérer à ce groupement.

- La Bigottière
- Saint Germain le Guillaume
- Saint Pierre des Landes
- Ernée.
- 

Sans le groupement de commandes, la plaque est proposée par Direct Signalétique à 4.90 € HT ; avec le groupement, elle est proposée à 2.98 € HT.

Pour Monténay, un besoin estimatif de 434 plaques a été recensé. Saint Denis de Gastines devrait également adhérer au groupement.

Le Maire demande l'avis du conseil municipal sur cette proposition de groupement de commandes et, en cas d'accord, de l'autoriser à signer la convention telle que proposée.

\*\*\*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,*

- ☞ **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes tel que proposé pour l'achat de plaques (numérotation) dans le cadre de la mise en place de l'adressage sur le territoire communal ;

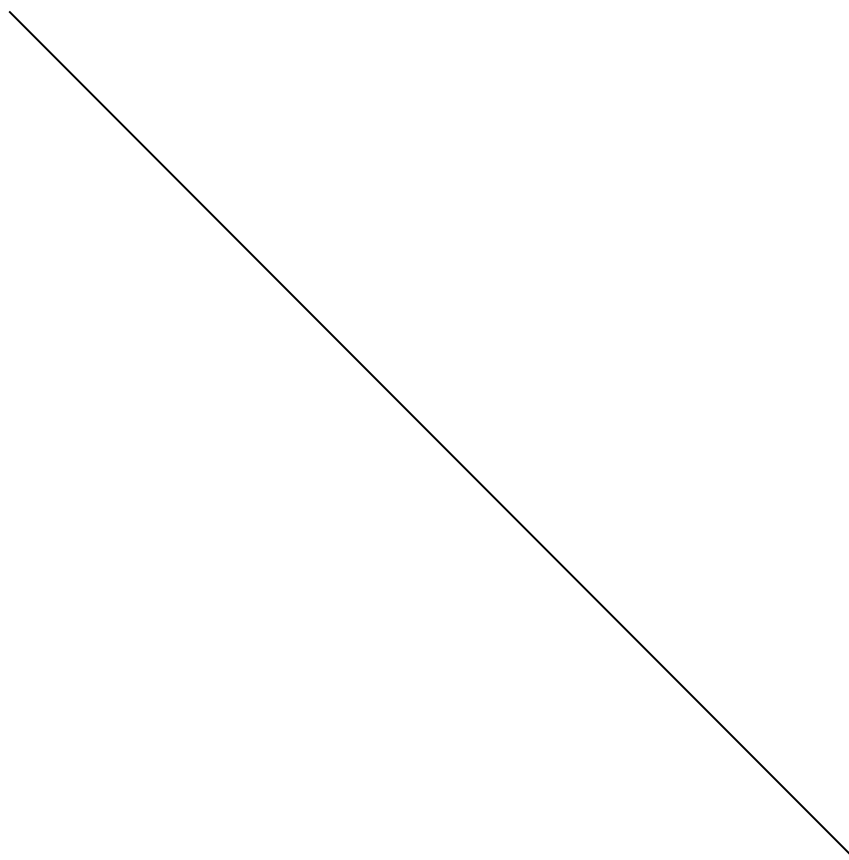
MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS –

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.

- ↳ **AUTORISE** le Maire à signer le bon de commande auprès du fournisseur retenu dans le cadre du groupement de commandes et considéré comme le mieux-disant et correspondant aux besoins de la commune ;
- ↳ **AUTORISE** le Maire à signer la convention de groupement de commandes et toute pièce relative à la présente décision ;
- ↳ **CHARGE** Monsieur le Maire d'informer les parties concernées de la présente délibération ;
- ↳ Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 14 octobre 2021**





## REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 05 octobre 2021 -

L'an deux mil vingt-et-un, le cinq-octobre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la MAIRIE, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gervais HAMEAU, Maire.

**Date de la convocation :** 28 septembre 2021

**Affichage de la convocation :** 1<sup>er</sup> octobre 2021

**Affichage des délibérations :** 14 octobre 2021

**Etaient présents :** M. Gervais **HAMEAU** - Mme Ghislaine **LOUAISIL** - M. Paul **CHESNEL** - Mme Corinne **LEPODER** - M. Alexandre **MASSARD** - Mme Maryvonne **VOISIN** (*retardée*) - M. Olivier **ALLAIN** - Mme Monique **PAINCHAUD** - M. Guillaume **MORISSET** - Mme Laurence **DUTOYA** - M. Julien **RACINAIS** - Mme Ghislaine **CLOSSAIS** - M. Sébastien **BLIN** - Mme Sabrina **HEURTIER** - M. Gilles **HAMON**.

**Etai(en)t absent (s) et excusé (s) :** néant

**Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :** néant

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, M. Olivier **ALLAIN** a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **15** - Nombre de votants : **15**

\*\*\*

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
<b>2021 / 092</b>	<b>Réfection Chemin de Branche : Attribution du marché de travaux (retour du RAO)</b>

Pour mémoire, un avis d'appel public à concurrence pour la réalisation des travaux de réfection du Chemin de Branche a été publié le 1<sup>er</sup> juillet 2021 ; la remise des offres des entreprises était fixée au 26 août 2021. La Commission d'ouverture des plis s'était réunie le 30 août dernier.

Par délibération 2021/083 en date du 07 septembre 2021, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à retenir l'offre désignée comme la mieux-disante par l'analyse des offres (RAO).

Le rapport d'analyse des offres désigne donc la SAS PIGEON TP LOIRE ANJOU comme l'offre la mieux-disante. Le Conseil Municipal doit entériner cette décision par délibération.

\*\*\*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,*

- ↳ **DECIDE** de valider l'offre désignée comme la mieux-disante pour la réalisation des travaux de réfection du Chemin de Branche, à savoir l'offre de PIGEON TP Loire Anjou qui s'élève à la somme de 89 685.96 Euros HT soit 107 623.15 Euros TTC ;
- ↳ **AUTORISE** le Maire à signer le marché de travaux avec l'Entreprise PIGEON TP Loire Anjou ainsi que toute pièce relative à la présente décision ;
- ↳ **CHARGE** Monsieur le Maire d'informer les parties concernées de la présente délibération ;
- ↳ Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 14 octobre 2021**

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS -

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.

## REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 05 octobre 2021 -

L'an deux mil vingt-et-un, le cinq-octobre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la MAIRIE, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gervais HAMEAU, Maire.

**Date de la convocation :** 28 septembre 2021

**Affichage de la convocation :** 1<sup>er</sup> octobre 2021

**Affichage des délibérations :** 14 octobre 2021

**Etaient présents :** M. Gervais HAMEAU - Mme Ghislaine LOUAISIL - M. Paul CHESNEL - Mme Corinne LEPODER - M. Alexandre MASSARD - Mme Maryvonne VOISIN (*retardée*) - M. Olivier ALLAIN - Mme Monique PAINCHAUD - M. Guillaume MORISSET - Mme Laurence DUTOYA - M. Julien RACINAIS - Mme Ghislaine CLOSSAIS - M. Sébastien BLIN - Mme Sabrina HEURTIER - M. Gilles HAMON.

**Etai(en)t absent (s) et excusé (s) :** néant

**Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :** néant

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.  
Un scrutin a eu lieu, M. Olivier ALLAIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **15** - Nombre de votants : **15**

\*\*\*

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2021 / 093	Réhabilitation du logement 5 Rue Saint Martin : Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre

La Commune a décidé de procéder à la réhabilitation du logement situé 5 Rue Saint Martin. Ces travaux sont subventionnés au titre de la DSIL 2021 à hauteur de 34.10 %. Pour la réalisation de ces travaux, il convient de prendre un maître d'œuvre qui aura en charge la constitution du dossier de consultation des entreprises ainsi que le suivi des travaux.

M. LEMARIE Jean-Michel a été contacté pour la réalisation de cette mission. Le forfait de rémunération a été établi sur les bases des conditions économiques en vigueur au mois de mai 2021 et est fixé à 9 700 Euros HT soit 10 670 Euros TTC.

Le Conseil Municipal doit valider le dossier de maîtrise d'œuvre tel que présenté et autoriser le Maire à signer les pièces du marché.

\*\*\*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,*

- ↳ **DECIDE** de valider le marché de maîtrise d'œuvre présenté par M. LEMARIE Jean-Michel, dans le cadre de la réhabilitation du logement situé 5 Rue Saint Martin, qui s'élève à la somme de 9 700 Euros HT soit 10 670 Euros TTC (sur la base d'un forfait équivalent à 10% du montant des travaux HT) ;
- ↳ **AUTORISE** le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre tel que présenté ainsi que toute pièce relative à la présente décision ;
- ↳ **CHARGE** le Maire d'informer les parties concernées de la présente délibération
- ↳ Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 14 octobre 2021**

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS -

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :  
Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.



## REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 05 octobre 2021 -

L'an deux mil vingt-et-un, le cinq-octobre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la MAIRIE, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gervais HAMEAU, Maire.

**Date de la convocation :** 28 septembre 2021

**Affichage de la convocation :** 1<sup>er</sup> octobre 2021

**Affichage des délibérations :** 14 octobre 2021

**Etaient présents :** M. Gervais **HAMEAU** - Mme Ghislaine **LOUAISIL** - M. Paul **CHESNEL** - Mme Corinne **LEPODER** - M. Alexandre **MASSARD** - Mme Maryvonne **VOISIN** (*retardée*) - M. Olivier **ALLAIN** - Mme Monique **PAINCHAUD** - M. Guillaume **MORISSET** - Mme Laurence **DUTOYA** - M. Julien **RACINAIS** - Mme Ghislaine **CLOSSAIS** - M. Sébastien **BLIN** - Mme Sabrina **HEURTIER** - M. Gilles **HAMON**.

**Etai(en)t absent (s) et excusé (s) :** néant

**Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :** néant

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, M. Olivier **ALLAIN** a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **15** - Nombre de votants : **15**

\*\*\*

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2021 / 094	<b>Médiathèque : Aide à l'investissement 2021 auprès de la Communauté de Communes de l'Ernée</b>

Chaque année, la Communauté de Communes de l'Ernée propose un soutien à l'investissement pour l'acquisition de mobilier de bibliothèque à hauteur de 50% de la dépense HT, plafonné à 3 800 Euros. Ce point a été vu lors de l'élaboration du budget primitif de l'année.

M. le Maire expose à l'assemblée délibérante que l'on peut déposer une demande d'aide à l'investissement dans la cadre de l'équipement de la médiathèque, 2<sup>ème</sup> année.

\*\*\*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,*

- ↳ **SOLLICITE** auprès de la Communauté de Communes de l'Ernée un soutien à l'investissement au titre de l'année 2021 pour l'acquisition de mobilier de bibliothèque ;
- ↳ **AUTORISE** le Maire à élaborer le dossier de demande de subvention correspondant ;
- ↳ **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération ;
- ↳ **CHARGE** le Maire d'informer les parties concernées de la présente décision.
- ↳ Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 14 octobre 2021**

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS -

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.

## REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 05 octobre 2021 -

L'an deux mil vingt-et-un, le cinq-octobre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la MAIRIE, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gervais HAMEAU, Maire.

**Date de la convocation :** 28 septembre 2021

**Affichage de la convocation :** 1<sup>er</sup> octobre 2021

**Affichage des délibérations :** 14 octobre 2021

**Etaient présents :** M. Gervais **HAMEAU** - Mme Ghislaine **LOUAISIL** - M. Paul **CHESNEL** - Mme Corinne **LEPODER** - M. Alexandre **MASSARD** - Mme Maryvonne **VOISIN** (*retardée*) - M. Olivier **ALLAIN** - Mme Monique **PAINCHAUD** - M. Guillaume **MORISSET** - Mme Laurence **DUTOYA** - M. Julien **RACINAIS** - Mme Ghislaine **CLOSSAIS** - M. Sébastien **BLIN** - Mme Sabrina **HEURTIER** - M. Gilles **HAMON**.

**Etai(en)t absent (s) et excusé (s) :** néant

**Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :** néant

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, M. Olivier **ALLAIN** a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **15** - Nombre de votants : **15**

\*\*\*

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
<b>2021 / 095</b>	<b>Berger Levrault : Mise en place du « Portail Citoyens »</b>

Dans la continuité de la mise en place du Portail Familles, Berger Levrault propose aussi le Portail Citoyens. Le Portail Familles est en cours d'installation sur la commune.

### **Présentation des 2 portails :**

Portail Familles : activités périscolaires, restauration scolaire, demandes d'inscriptions, paiement en ligne des factures, gestion des réservations et des absences, les informations utiles et un système d'alerte aux familles ....

Portail Citoyens : démarches population (demandes d'actes d'état civil, inscriptions sur les listes électorales, recensement, constitution des dossiers de mariage et de pacs ...), le paiement en ligne des factures, prise de rendez-vous pour réaliser des démarches administratives, demandes d'interventions, informations générales sur les activités et manifestations se déroulant sur la commune ....

Cette mise en place permettrait à tous les acteurs d'avoir un service de qualité : les citoyens réalisent leurs démarches en ligne et suivent leur avancement sans avoir à se déplacer ; les agents publics gagnent en temps et fiabilisent leurs réponses ; les élus modernisent l'image de la collectivité et renforcent ainsi la qualité du service public.

Le contrat de services proposé est d'une durée de 36 mois. Le « portail citoyens » est un pack composé de 6 modules qui sont en liaison avec les logiciels métiers utilisés par le secrétariat.

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS –

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.

- Saisine par voie électronique
- Prise de rendez-vous
- Etat Civil
- Facturation
- Cimetière
- Signalement

L'abonnement mensuel est fixé à 38 € HT. Le Conseil Municipal doit donner son avis sur la mise en place de ce Portail Citoyens qui viendrait compléter l'offre de service proposée aux familles.

\*\*\*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,*

- ↳ **DECIDE** de valider le devis proposé par Berger Levrault qui se décompose de la façon suivante :
  - 1 325 € HT pour les prestations liées au paramétrage, installation des interfaces, mise en service et formation ;
  - 300 € pour les droits d'accès et
  - 38 € HT mensuel sur une durée de 36 mois pour le pack 6 modules ;
- ↳ **AUTORISE** le Maire à signer le devis tel que présenté ainsi que toute pièce relative à la présente décision ;
- ↳ **CHARGE** le Maire de communiquer sur ce nouveau service à la population en organisant une réunion publique afin d'expliquer le fonctionnement du portail aux administrés ;
- ↳ **CHARGE** le Maire de la rédaction d'un article à insérer dans le bulletin municipal, sur le site internet de la commune et sur Panneaux Pocket afin de diffuser au maximum sur ces nouveaux logiciels applicatifs ;
- ↳ **CHARGE** Monsieur le Maire d'informer les parties concernées de la présente délibération ;
- ↳ Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 14 octobre 2021**



## REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 05 octobre 2021 -

L'an deux mil vingt-et-un, le cinq-octobre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la MAIRIE, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gervais HAMEAU, Maire.

**Date de la convocation :** 28 septembre 2021

**Affichage de la convocation :** 1<sup>er</sup> octobre 2021

**Affichage des délibérations :** 14 octobre 2021

**Etaient présents :** M. Gervais HAMEAU - Mme Ghislaine LOUAISIL - M. Paul CHESNEL - Mme Corinne LEPODER - M. Alexandre MASSARD - Mme Maryvonne VOISIN (*retardée*) - M. Olivier ALLAIN - Mme Monique PAINCHAUD - M. Guillaume MORISSET - Mme Laurence DUTOYA - M. Julien RACINAIS - Mme Ghislaine CLOSSAIS - M. Sébastien BLIN - Mme Sabrina HEURTIER - M. Gilles HAMON.

**Etai(en)t absent (s) et excusé (s) :** néant

**Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :** néant

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, M. Olivier ALLAIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **15** - Nombre de votants : **15**

\*\*\*

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2021 / 096	Financement au titre de l'enveloppe FITN7

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que, dans le cadre du Plan de relance de l'Etat, il est proposé un financement au titre de l'enveloppe FITN7 : Financement de projets d'innovation au bénéfice des usagers des services publics locaux avec l'appui des laboratoires d'innovation territoriale.

Avec la mise en place du Portail « Familles » et Portail « Citoyens » à destination des administrés, la commune entre dans un dispositif de transformation numérique de ses services.

Aussi, un dossier de demande d'aide financière pourrait être déposé au titre de l'axe 3c « Financement d'un projet de transformation numérique ayant un impact complet dans la relation à l'utilisateur »

### **3c - Financement d'un projet de transformation numérique ayant un impact concret dans la relation à l'utilisateur**

#### Objet

L'enveloppe peut financer toute démarche numérique qui repense la relation entre les usagers et les collectivités locales, dans des lieux physiques, au téléphone, ou sur internet, ou qui propose de nouveaux services applicatifs.

#### Exemples de projets

- Développement ou modernisation des plateformes de téléphonie, notamment pour donner plus de souplesse d'organisation (travail à distance, gestion des transferts de flux, supervision temps réel, etc.) ;

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS -

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.

- Projets numériques de la collectivité qui rend service aux administrés (application mobile de la collectivité, site internet, démarches participatives sur des projets urbains, avis des usagers sur des services de la collectivité, budget participatif, etc.) ;
- Amélioration des parcours dans les serveurs vocaux interactifs (prestation de design, développement de fonctionnalités comme la demande de rappel ou de prise de rdv par téléphone) ;
- Amélioration des parcours d'assistance aux démarches en ligne par un agent (chat, clic-to-call, etc.) ;
- Développement d'outils CRM multicanal.

#### Critères de sélection

Les projets seront appréciés par les services préfectoraux en fonction des critères suivants

- Impact du projet (mesure de l'impact et des améliorations générées par le projet sur les agents ou les citoyens, efficacité et efficience, économies éventuelles) ;
- Niveau de portage du projet (autorité soutenant le projet) ;
- Composition de l'équipe projet (compétences, expérience, complémentarité, disponibilité de l'équipe) ;
- Propension à la diffusion (nombre d'utilisateurs cible) ;
- Modèle économique d'extension à d'autres territoires (propriété intellectuelle, accès éventuel au code open source, etc.).

\*\*\*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,*

- ↳ **CHARGE** le Maire de déposer un dossier de demande de subvention au titre de l'enveloppe FITN permettant le financement de projets d'innovation au bénéfice des usagers des services publics locaux, axe 3c « financement d'un projet de transformation numérique ayant un impact concret dans la relation avec l'utilisateur »
- ↳ **AUTORISE** le Maire à signer le dossier de demande de subvention ainsi que toute pièce relative à la présente décision ;
- ↳ **CHARGE** Monsieur le Maire d'informer les parties concernées de la présente délibération ;
- ↳ Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 14 octobre 2021**

---

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS –

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :  
Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.

## REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 05 octobre 2021 -

L'an deux mil vingt-et-un, le cinq-octobre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la MAIRIE, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gervais HAMEAU, Maire.

**Date de la convocation :** 28 septembre 2021

**Affichage de la convocation :** 1<sup>er</sup> octobre 2021

**Affichage des délibérations :** 14 octobre 2021

**Etaient présents :** M. Gervais **HAMEAU** - Mme Ghislaine **LOUAISIL** - M. Paul **CHESNEL** - Mme Corinne **LEPODER** - M. Alexandre **MASSARD** - Mme Maryvonne **VOISIN** (*retardée*) - M. Olivier **ALLAIN** - Mme Monique **PAINCHAUD** - M. Guillaume **MORISSET** - Mme Laurence **DUTOYA** - M. Julien **RACINAIS** - Mme Ghislaine **CLOSSAIS** - M. Sébastien **BLIN** - Mme Sabrina **HEURTIER** - M. Gilles **HAMON**.

**Etai(en)t absent (s) et excusé (s) :** néant

**Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :** néant

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, M. Olivier **ALLAIN** a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **15** - Nombre de votants : **15**

\*\*\*

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
<b>2021 / 097</b>	<b>Révision du PLUi : Désignation d'un représentant au sein du Comité de Pilotage</b>

Une conférence intercommunale des maires s'est déroulée le 20 septembre dernier. Cette conférence avait pour objet les évolutions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Un comité de pilotage va donc être mis en place ; son rôle :

- Suivre et contribuer à la partie technique du projet en lien avec le bureau d'études ;
- Organiser les réflexions thématiques et géographiques selon les besoins ;
- Rencontrer les Personnes Publiques Associées (PPA) ;
- Organiser la concertation avec le public ;
- Se porter relais des conseils municipaux et assurer leur information ;
- Proposer les arbitrages nécessaires tout au long de la procédure ;
- Proposer pour validation du Conseil communautaire les différentes phases du projet.

Le Comité de pilotage sera composé du Président de la Communauté de Communes et des 15 communes représentées par le Maire et un conseiller municipal préalablement désigné par délibération du conseil municipal, soit 30 membres au total.

Aussi, il convient de désigner un conseiller municipal qui siègera au comité de pilotage pour la révision du PLUi.

\*\*\*

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS –

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.



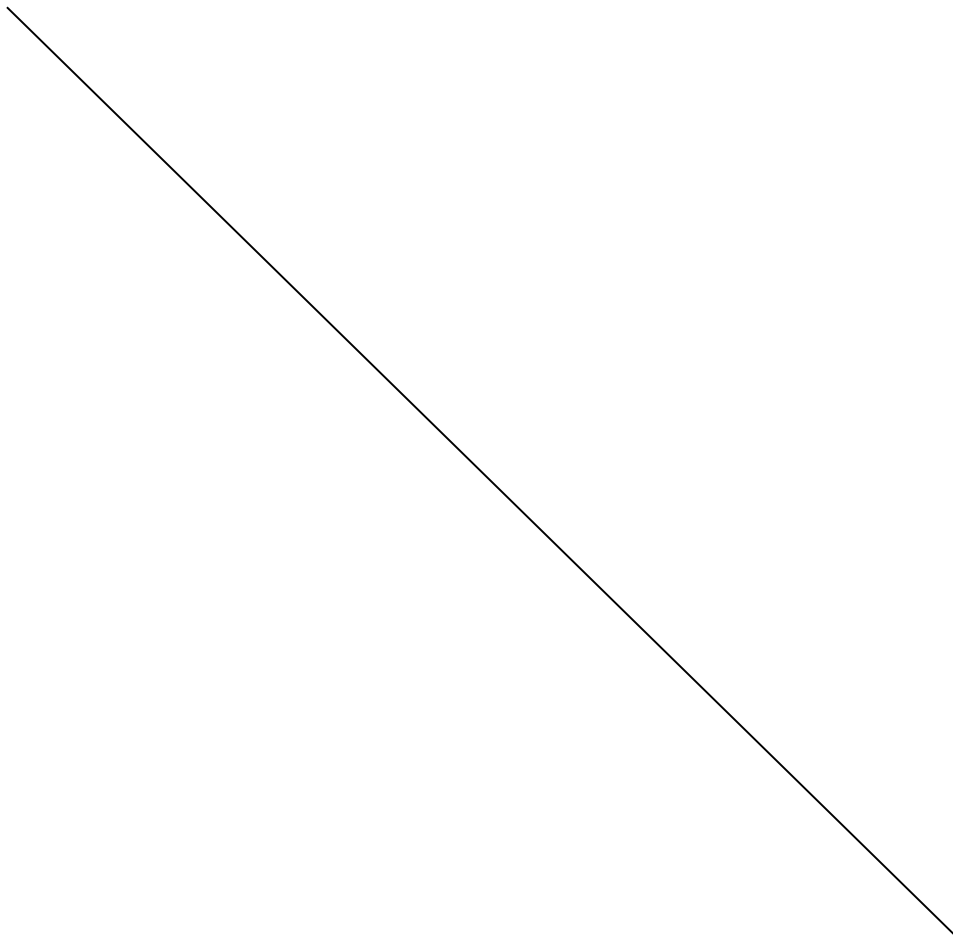
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ↳ **DESIGNE** M. Paul CHESNEL, pour représenter la commune de Monténay au sein du Comité de Pilotage en charge de la révision du PLUi, mis en place par la Communauté de Communes de l'Ernée ;

<b>Comité de pilotage PLUi</b>	
<b>Représentant de droit</b>	<b>Conseiller municipal</b>
M. Gervais HAMEAU, maire	M. Paul CHESNEL

- ↳ **AUTORISE** le Maire à signer toute pièce relative à la présente décision ;  
↳ **CHARGE** le Maire d'informer les parties concernées de la présente décision.

**Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 14 octobre 2021**



## REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 05 octobre 2021 -

L'an deux mil vingt-et-un, le cinq-octobre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la MAIRIE, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gervais HAMEAU, Maire.

**Date de la convocation :** 28 septembre 2021

**Affichage de la convocation :** 1<sup>er</sup> octobre 2021

**Affichage des délibérations :** 14 octobre 2021

**Etaient présents :** M. Gervais HAMEAU - Mme Ghislaine LOUAISIL - M. Paul CHESNEL - Mme Corinne LEPODER - M. Alexandre MASSARD - Mme Maryvonne VOISIN (*retardée*) - M. Olivier ALLAIN - Mme Monique PAINCHAUD - M. Guillaume MORISSET - Mme Laurence DUTOYA - M. Julien RACINAIS - Mme Ghislaine CLOSSAIS - M. Sébastien BLIN - Mme Sabrina HEURTIER - M. Gilles HAMON.

**Etai(en)t absent (s) et excusé (s) :** néant

**Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :** néant

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.  
Un scrutin a eu lieu, M. Olivier ALLAIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15 - Nombre de présents : 15 - Nombre de votants : 15

\*\*\*

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2021 / 098	<b>TOUILLER : Proposition commerciale pour la maintenance informatique du matériel du groupe scolaire Les Coccinelles</b>

La société TOUILLER a été contactée pour revoir le contrat de maintenance avec le groupe scolaire Les Coccinelles qui vient de prendre fin. Cette maintenance porterait sur les 4 ordinateurs portables de l'école mis en location et remplaçable au bout de 3 ans.

De même, le contrat de location du serveur a pris fin. Il est proposé d'acheter le serveur au prix de 266 € HT. Monsieur le Maire cède la parole à M. ALLAIN qui présente l'offre commerciale proposée par TOUILLER.

Le Conseil Municipal doit donner son avis sur la proposition financière telle que présentée.

\*\*\*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,*

- ↪ **DECIDE** de valider le contrat de location, incluant maintenance et garantie, proposé par TOUILLER qui s'élève à la somme de 145 Euros HT par trimestre, avec un engagement sur 36 trimestres, et un remplacement des 4 ordinateurs à la fin du contrat « évolution parc » ;
- ↪ **DECIDE** de valider le rachat du serveur proposé au prix de 266 Euros HT ;
- ↪ **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de location « évolution parc » tel que présenté ainsi que toute pièce relative à la présente décision ;
- ↪ **CHARGE** le Maire d'informer les parties concernées de la présente délibération ;
- ↪ Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 14 octobre 2021**

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS -

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :  
Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.



## § POUR INFORMATION §

### **Déroutement des travaux de réparation de la toiture de la salle des sports de Montenay**

M. ALLAIN expose à l'assemblée délibérante que les travaux de réparation de la toiture réalisés par l'entreprise CRUARD devraient se terminer le 13 octobre prochain.

L'entreprise a constaté différentes malfaçons qui expliqueraient les désordres :

« Après démontage, les origines possibles des fuites sont :

- bavettes de ressaut trop courte
- aucun bacs de plié/ pincés aux égouts et faitages
- recouvrement trop faible sous ressaut
- habillage de faitage recouvrement à l'envers des sens de vent
- habillage de faitage manque de joint mastic
- constat de plusieurs trous de fixation dans le bac acier pour trouver la panne Z qui n'est pas très large
- constat de plusieurs trous dans les habillages non recouvert et restés visibles
- absence de bavette à l'égout, de ce fait l'isolation siphonne l'eau comme une éponge
- bardage de pignon couper trop court, mise en place d'une retombée plus importante de la rive.

## § A NOTER DANS VOS AGENDAS §

- ❖ Prochain Conseil Municipal : Mardi 02 novembre 2021, à 20h30
- ❖ Samedi 16 octobre 2021 : rencontre avec les nouveaux habitants et les associations montenaysiennes à la « Salle l'Oscence »
- ❖ Dimanche 24 octobre 2021 : randonnée éco-citoyenne
- ❖ Mardi 9 novembre 2021 : spectacle de la 3<sup>E</sup> à la « Salle L'Oscence »
- ❖ Dimanche 5 décembre 2021 : Marché de Noël organisé en partenariat avec l'Amicale laïque

-----

#### Pièces jointes :

- 1. Préparation de la séance du 05 octobre 2021
  - 2. Procès-verbal de la séance du 07 septembre 2021
  - 3. Adressage : annexe et convention de groupement
  - 4. Réfection Chemin de Branche : rapport d'analyses des offres (RAO)
  - 5. Berger Levrault Portail Citoyens et Guichet FITN
  - 6. Révision du PLUi
-

### Liste des délibérations prises lors de la séance du 05 octobre 2021

<b>2021 / 086</b>	Remplacement du poteau incendie La Haute Chauvelaie : Devis Service Eau et Assainissement de la Communauté de Communes de l'Ernée
<b>2021 / 087</b>	Remplacement du tubage de la chaudière granulés OKOFEN : Devis Bahier Pecem
<b>2021 / 088</b>	Acquisition d'un nouveau défibrillateur : Devis D-Sécurité et convention de partenariat avec le Crédit Mutuel
<b>2021 / 089</b>	Remplacement du double vitrage salle de motricité : Devis EIRL Barré Peinture
<b>2021 / 090</b>	Adressage : Validation des adresses suite au contrôle des services de la DGFIP
<b>2021 / 091</b>	Adressage : groupement de commandes pour l'achat des plaques (numérotation)
<b>2021 / 092</b>	Réfection Chemin de Branche : Attribution du marché de travaux (retour sur RAO)
<b>2021 / 093</b>	Réhabilitation du logement 5 Rue Saint Martin : Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre
<b>2021 / 094</b>	Médiathèque : Aide à l'investissement 2021 auprès de la Communauté de Communes de l'Ernée
<b>2021 / 095</b>	Berger Levrault : Mise en place du « Portail Citoyens »
<b>2021 / 096</b>	Financement au titre de l'enveloppe FITN7
<b>2021 / 097</b>	Révision du PLUi : désignation d'un représentant au sein du Comité de Pilotage
<b>2021 / 098</b>	TOUILLER : Proposition commerciale pour la maintenance informatique du matériel du groupe scolaire Les Coccinelles